

RISQUES ROUTIERS



INTRODUCTION

(2-3min)

- **Présenter le thème et l'objectif du 1/4h sécurité :**
Aujourd'hui, nous allons parler d'un risque auquel on ne pense pas toujours quand nous évoquons la sécurité au travail : le risque routier. Pourtant, c'est la deuxième cause de mortalité au travail.

Dans le BTP, on est souvent amené à conduire ou transporter du matériel. Un oubli, un excès de confiance, et c'est l'accident... Prendre conscience que chaque conducteur ou passager a un rôle à jouer dans la sécurité routière.

- **Question ouverte :**

- **Q :** Selon vous, quels sont les comportements ou situations à risque quand on prend la route avec un véhicule professionnel ?

- **Complément à apporter si besoin :**

Non-respect du code de la route, surcharge du véhicule, charges mal arrimées, entretien négligé, vitesse excessive, fatigue, téléphone au volant... Chaque détail compte.

- **Q :** Avez-vous déjà eu une frayeur sur la route en allant ou revenant d'un chantier ? Qu'est-ce qui l'a provoquée ?

COMPRENDRE LES PRATIQUES À RISQUE

(4-5min)

L'arrimage des charges :

- Charge mal fixée et mal équilibrée sur le véhicule = **danger pour le conducteur et les autres usagers.**
- **Risques :** basculement en virage, perte de contrôle, projection d'objets.
- **Règle de base :** «rien ne doit pouvoir bouger». Utiliser des sangles, des filets, des cales adaptées.

L'entretien des véhicules :

- Pression des pneus, freins, éclairage, niveau d'huile, essuie-glaces... **à vérifier régulièrement.**
- Signaler **toute anomalie** avant départ.
- **Un véhicule mal entretenu** = danger pour le conducteur, l'équipier, les autres usagers.
- **Vérifier qu'il y a un extincteur dans le véhicule** en conformité ainsi qu'un triangle et chasuble fluo.

La surcharge des véhicules :

- **Surcharge** = freinage allongé, usure rapide des pneumatiques et embrayage, perte de stabilité.
- **Le PTAC** (*Poids Total Autorisé en Charge*) est à respecter et doit intégrer le poids des occupants.
- **Risques :** amendes, immobilisation du véhicule, responsabilité en cas d'accident.

Le non respect du code de la route :

- **Respecter les limitations de vitesse.** Même sur une route connue, un virage pris trop vite peut être fatal.
- **Ne pas utiliser son téléphone** portable au volant.
- **Boucler sa ceinture** : même pour les trajets courts.
- Ne pas consommer de **drogues, d'alcool** et être vigilant sur la **prise de médicaments.**
- Adapter sa conduite **à la météo.**



ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES

(4-5min)

- En cas de choc à 50 km/h, un marteau de 1,3 kg mal rangé dans un véhicule peut devenir un projectile très dangereux. Selon vous, combien peut-il peser sous l'effet de la décélération ?

- A. Environ 5 kg**
- B. Environ 10 kg**
- C. Environ 26 kg**
- D. Son poids ne change pas**

Réponse C : En cas de choc à 50 km/h, les objets subissent une décélération d'environ 20 fois leur poids. Un marteau de 1,3 kg peut donc peser jusqu'à 26 kg et devenir un véritable danger.

BIEN AMÉNAGER ET SÉCURISER L'INTÉRIEUR DE SON VÉHICULE, C'EST ÉVITER QUE LES OUTILS DEVIENNENT DES PROJECTILES. UN BON RANGEMENT PEUT SAUVER DES VIES.

- Le code de la route prévoit-il une sanction si je tiens mon téléphone en conduisant ?
- A. Non. Pour être sanctionné, il faut tenir le mobile et commettre une infraction en conduisant (excès de vitesse, par exemple).**
- B. Oui, il vous en coûtera 3 points sur le permis et une amende de 135 euros**
- C. Oui, il vous en coûtera 6 points sur votre permis**

Réponse B : L'utilisation d'un téléphone portable tenu en main est sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 € et un retrait de 3 points sur le permis de conduire.

RÉFLEXION COLLECTIVE

Que peut-on améliorer dans nos habitudes de transport ?
Quels bons réflexes appliquer ensemble ?

*Celui qui conduit engage sa sécurité... mais aussi celle de ses collègues.
Si une situation vous semble risquée (véhicule surchargé, sangle absente...), osez en parler.*



CONSEILS PRATIQUES À RETENIR

- Préparer son itinéraire.
- Vérifier le véhicule (freins, pneus, niveaux, éclairage...). Et l'arrimage du chargement.
- Respecter le code de la route, adapter sa vitesse.
- S'assurez vous que le conducteur est en possession du permis de conduire requis.



Service de prévention et de santé au travail

APST 26/07 : 04 75 78 28 00

STDV : 04 75 70 70 20

PST 0726 : contactprev@pst0726.fr

RESSOURCES UTILES

SCAN ME

